

Intitulé du poste**Chef de district dans les TAAF****Catégorie statutaire/Corps**

A

Domaine(s) fonctionnel(s)

Elaboration et pilotage des politiques publiques / Ressources humaines

Emploi(s) –typeCadre de direction d'un service territorial :
Représentant du Préfet, Administrateur supérieur des TAAF dans un district.**Code(s) fiche de l'emploi-type**

FPEEPP09

Localisation administrative et géographique / Affectation

CROZET ou AMSTERDAM ou KERGUELEN ou TERRE ADELIE

Vos activités principales

- Le chef de district exerce par délégation du Préfet les attributions de représentant de l'Etat sur le district. A ce titre, il est responsable de l'application de l'ensemble des réglementations relatives aux activités humaines sur les territoires terrestres et maritimes placés sous son autorité. Il a les qualités d'officier d'état civil et de police judiciaire. Il est en outre responsable de la sécurité des personnes et des biens. Dans cette fonction, il est plus particulièrement chargé de gérer et coordonner les activités des services placés sous son autorité, tant dans les domaines de la vie courante d'une base que dans les relations avec l'extérieur (siège, navires de passage ...).

- Le chef de district est garant de la cohésion de la mission constituée de l'ensemble des personnes sur base dont il facilite le "vivre-ensemble".

- Le chef de district est responsable de la mise en œuvre de la politique du siège sur le terrain. Il travaille en étroite collaboration avec chacune des directions des services centraux des TAAF et en réfère en première instance au secrétaire général.

- Le classement intégral des sites en réserve naturelle implique la participation active du chef de district à la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve, ainsi que des actions du plan biodiversité.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Séjour en milieu isolé et difficile, celui-ci se conçoit seul (sans famille), sans possibilité de retour (sauf cas médical grave).

Vos compétences principales mises en œuvre

<i>Connaissances techniques</i>	<i>Savoir-faire</i>	<i>Savoir-être</i>
Connaître l'environnement professionnel / niveau maîtrise	Savoir travailler en équipe / niveau expert	Avoir le sens des relations humaines / niveau expert
Avoir des compétences en informatique -bureautique - <i>requis</i>	Savoir manager / niveau expert	Savoir s'adapter - <i>requis</i>
Avoir des compétences juridiques - <i>requis</i>	Savoir appliquer la réglementation / niveau maîtrise	Savoir communiquer - <i>requis</i>
Autre :	Savoir analyser - <i>requis</i>	
	Avoir l'esprit de synthèse - <i>requis</i>	

Durée attendue sur le poste : 13 mois

Votre environnement professionnel

▪ **Activités du service**

Chef de district représente la France et les TAAF lors de réceptions sur le district des divers visiteurs français ou étrangers (marine nationale ou marines étrangères, pêcheurs, navigateurs). Par ailleurs, il est le garant de la réussite des missions confiées au district et met tout en œuvre pour assurer à la fois la cohésion et la protection des équipes qui sont placées sous sa responsabilité. Le chef de district est investi des responsabilités d'un véritable chef d'entreprise par la nature des travaux à organiser et à effectuer, et par la diversité des équipes de techniciens à diriger.

▪ **Composition et effectifs du service**

L'effectif des bases est variable selon les périodes de l'année : Crozet de 20 à 50 personnes ; Saint Paul et Amsterdam de 20 à 40 personnes ; Kerguelen de 50 à 120 personnes ; Terre Adélie de 20 à 120 personnes. Effectifs composés de militaires, de contractuels et de scientifiques.

▪ **Liaisons hiérarchiques**

Préfet, Administrateur supérieur

▪ **Liaisons fonctionnelles**

Secrétaire Général, directeurs et chefs de service, CROSS Réunion, commandants de navires militaires ou civils, IPEV...

Vos perspectives

Les postes de chef de district permettent à leurs titulaires d'acquérir une expérience professionnelle unique compte tenu de la nature des missions exercées et de leur contexte géographique et humain.

Qui contacter ?

Candidature (lettre de motivation et CV détaillé) à adresser à l'adresse suivante : recrutement.cdd@taaf.fr (jusqu'au 19 décembre 2017 inclus, date limite de réception des candidatures).

Le candidat peut faire part de ses préférences pour un ou plusieurs districts dans sa lettre de motivation étant entendu que la décision finale d'affectation revient aux TAAF. Une seule candidature est suffisante pour candidater sur les 4 postes offerts.

Contact ressources humaines : laurent.taiani@taaf.fr ou alivelou.pilla@taaf.fr

Date de mise à jour de la fiche de poste (jj/mm/aaaa) : 11/10/2017

Adresse Intranet du référentiel des emplois-type et des compétences :
http://drh.interieur.ader.gouv.fr/dir/PortailDeux/Gpec/Index_Gpec.php